

	Compte-rendu de réunion	Auteur : LLN Version : 2 Page 1 / 5
	Conseil d'Administration du 28/04/2020 à 14 h en visioconférence	

Membre du CA	Présent	Excusée	Absent	Membre du CA	Présent	Excusée	Absent
Roland AYL	X			Yves FRECENON			X
Didier BOUET	X			Patrick JOUVE	X		
Julien CARRE	X			Frédérique LAGIER		X	
Didier CHAPTAL	X			Frédéric LANG			X
Camille DALLE		X		Sylvain LUTTRINGER	X		
Magalie DYEVE		X		Lise LUTTRINGER-NEVES	X		

Personnes extérieures au CA : - une chatte du nom de Linette, s'est invitée à la réunion -

La réunion est animée par Didier Chaptal, Lise rédigera le Compte-Rendu.

Ordre du Jour

Administratif, Fonctionnement Association, Financier :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 03/04/2020

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Relance du site Internet et mises à jour

Le site Internet de l'Association a été remis en ligne dans sa dernière version par Pascal Bonnet, le créateur du site. Aucun problème d'accès ne semble subsister dans l'ensemble du site.

Patrick Jouve a prévu de faire les mises à jour depuis la disparition du site avec l'insertion des dernières petites annonces, et des compte-rendus.

Tous les membres acceptent que les documents de l'Association soient téléchargés sur l'espace adhérent du site (notamment, les compte-rendus des réunions du Conseil d'Administration, les articles sur la chèvre du Massif-Central, etc.) à partir du moment où aucune donnée confidentielle n'est visible.

Une nouvelle page sera créée sur le site pour présenter de la chèvre du Massif-Central et reprendre l'article préparé par Lise pour le magazine "La lettre de ProNaturA", avec un lien vers le Standard et des photos.

La page de présentation de la chèvre du Massif-Central sera mise à jour à partir de l'article préparé par Lise pour le magazine "La lettre de ProNaturA" et du nouveau Standard.

3. Indemnité de Pascal BONNET

Reste donc la question de la rémunération de Pascal Bonnet pour son temps passé à chercher les raisons de la disparition du site et sa restauration.

Il est décidé de lui faire un paiement de 150 €, assorti d'un panier garni avec les produits qui seront disponibles (terrines, fromages, ...) plus une casquette par exemple.

4. Listing des éleveurs figurant sur le site Internet

La liste qui figure sur le site Internet est dépassée puisqu'elle date de 2018. Il devient urgent de la mettre à jour.

Nous échangeons sur ce qu'est un éleveur, quels critères font entrer cet éleveur dans la liste présente sur Internet, l'utilité et l'objet de cette liste et quelles sont les informations qui seront diffusées.

Sur le bulletin d'adhésion 2020 (et précédents), une ligne informe l'éleveur que ses coordonnées seront publiées dans la liste des éleveurs du site Internet, sauf s'il s'oppose à cette publication en cochant une croix prévue à cet effet. Chaque adhérent a donc la possibilité de faire connaître son choix. Didier Bouet va vérifier sur les bulletins reçus si cette case a été cochée ou non, et reporter l'information sur le listing interne de l'association.

Il est décidé que, pour entrer sur la liste des éleveurs sur site Internet, un éleveur devra :

- ne pas avoir coché la case indiquant qu'il ne souhaitait pas apparaître sur le listing éleveurs,
- être à jour d'adhésion 2019 et/ou 2020,
- posséder des animaux dont le pourcentage de sang étranger est inférieur à 25 % dans son élevage,
- être à jour d'inventaire, ou dont l'inventaire n'est pas antérieur à 2018.

Sont définies les informations qui seront publiées sur la liste :

- Nom (Nom/Exploitation/Société/GAEC/Association)
- Coordonnées (adresse, téléphone, mail)
- Taille du troupeau (fourchette)
- Activité (fromager, laitier, allaitant/viande, éco-pastoralisme/entretien)

5. Point sur les prises en charges Caséine et Contrôle Laitier

Didier Bouet et Frédérique Lagier ont fait le point sur les prises en charges avec DivAgri pour l'année 2018.

Les mises en paiement n'ont pas été simples, mais DivAgri s'est engagé à verser la subvention avant la fin du mois d'avril.

La répartition des remboursements pour le Contrôle Laitier avait déjà été faite en 2019 (CA du 16/03/19). Il n'y a donc pas lieu de revenir dessus.

Reste à faire la répartition de l'aide pour les tests de Caséine par rapport au nombre d'analyses effectuées. Initialement, l'Association avait invité les éleveurs à tester la qualité de la Caséine Alpha-S1 sur les boucs reproducteurs afin d'établir un bilan de situation et de procéder à une comparaison avec les autres races à faibles effectifs. Certains éleveurs ont testé des boucs, d'autres éleveurs principalement des chèvres.

Ainsi, il est décidé de rembourser les éleveurs qui ont testé les boucs à hauteur de 100 % (soit environ 35 € le test) et, pour les tests effectués sur des chèvres, de répartir la somme sur une base d'un forfait d'un maximum de 20 animaux, avec le montant restant disponible après le remboursement des test boucs.

Didier Bouet va effectuer le calcul selon cette répartition, et le soumettre au bureau afin de pouvoir effectuer les remboursements dès que DivAgri aura procédé au versement de la subvention.

Dès que les dossiers des subventions 2018 seront bouclés, les résultats des analyses Caséine et CL pourront être récoltés/demandés aux éleveurs pour 2019.

6. Courrier aux élus du CA

Lors du dernier CA, une certaine inquiétude/interrogation quant à l'absence répétée de certains administrateurs avait été soulevée vis-à-vis de leur participation. Il avait été décidé de rédiger un courrier afin d'interpeller les personnes absentes.

Frédérique qui s'était proposée pour rédiger le message en a été empêchée du fait de sa coupure Internet. Ce message sera envoyé dès que possible afin d'inciter les administrateurs à participer activement aux réunions.

Élevage & communication :

1. Tableau des données de confirmation (évolution depuis le dernier CA)

Julien Carré n'a pas eu le temps d'avancer puisqu'il a été occupé par la reprise des marchés et les naissances. Il reviendra vers nous prochainement à ce sujet.

Ce délai permettra à Didier Chaptal de rajouter les données de confirmation sur le site Internet, puisqu'il est de nouveau accessible.

2. Mise en route progressive du livre généalogique

Pour rappel, la méthodologie qui avait été fixée à l'occasion de la mise en place du livre généalogique n'est pas encore prévue dans la base de données gérée par l'IDELE, puisqu'elle ne reprend pas la dimension confirmation avec le livre principal et le livre secondaire. D'où l'importance du travail de Julien.

Il convient de demander à Louise un état des inventaires à la date d'aujourd'hui, mais également si elle peut automatiquement mettre en copie Didier Bouet des inventaires qu'elle renvoie aux éleveurs. Ceci permettrait de croiser les informations avec nos propres listings (dates, inventaires, effectifs, pourcentages, ...).

Concernant le livre généalogique, si on suit les règles définies lors de la création du livre principal, un bouc ne pourra être confirmé que s'il est né d'un bouc déjà lui-même confirmé.

Or le risque cette année est que des boucs, issus de boucs non confirmés, soient présentés à la confirmation, étant ainsi en contradiction avec les règles du livre principal.

Du fait des incertitudes liées à cette conjoncture particulière (Covid-19), il convient de se poser la question dès maintenant, pour déterminer les règles à appliquer lors des confirmations de cette année, à savoir :

(1) tient-on compte des règles du livre principal pour les confirmations dès 2020 ?

ou

(2) faisons-nous de 2020 une année tampon, où exceptionnellement la présentation de boucs issus de boucs non confirmés est autorisée, afin que chaque éleveur ait le temps de se mettre à jour ?

→ pour n'accepter à la confirmation en 2021, que des boucs issus de boucs déjà confirmés, et qui eux seront autorisés à reproduire, uniquement s'ils sont confirmés.

Ce travail de réflexion est nécessaire puisque celui-ci va impliquer :

- un éventuel afflux du nombre de boucs présentés à la confirmation,

- un risque de mise à la reproduction de boucs "non conformes" qui pourraient être disqualifiés par la suite, ce qui n'est souhaitable pour personne,
- que certains éleveurs se retrouvent dans l'impossibilité de générer des boucs reproducteurs,
- d'envoyer un appel aux adhérents avec des consignes claires.

Il pourra également être possible de mettre en œuvre, plus rapidement que prévu, la version de confirmation simplifiée, telle qu'elle avait été envisagée dans le cadre du travail sur le RZE.

Plusieurs idées sont échangées afin de commencer à entrevoir les possibilités pour cette année et de faire avancer le dossier au sein de l'Association, mais également auprès de l'IDELE.

Afin de favoriser la mise à jour du plus grand nombre d'éleveurs, il est décidé d'opter pour l'option 2 (année tampon) et d'inviter les éleveurs à régulariser tous leurs boucs reproducteurs, quitte à mettre en place des dispositifs de confirmation spéciaux si la fête de la chèvre ne pouvait être maintenue. Puis, à partir de 2021, d'appliquer les règles du livre généalogique, pour n'accepter à la confirmation que les boucs issus de boucs confirmés.

3. Réponse à Capgènes – Capr'inov (salon international caprin)

Lors de la dernière réunion de races caprines, toutes les responsables de races s'étaient engagés à être présents au prochain salon Capr'inov les 25 et 26 novembre 2020 à Niort.

Didier Bouet se propose d'y aller, sauf si quelqu'un d'autre se porte volontaire. Il conviendra de déterminer également quels produits pourront être proposés.

4. Point sur les dernières questions d'éleveurs

Il reste quelques réponses à apporter, mais la majorité d'entre-elles a été traitée. Les dernières réponses vont être apportées rapidement ou le seront par l'intermédiaire du présent compte-rendu.

Rencontres et manifestations :

1. Fête de la Chèvre :

Jusqu'à nouvel ordre, les rassemblements jusqu'au 15 juillet étaient interdits. La fête de la chèvre devant avoir lieu le 19 juillet, il se peut qu'il soit vraiment délicat de l'organiser.

Il faut attendre la nouvelle communication du Premier ministre qui doit se faire en même temps que la présente réunion.

Plusieurs pistes sont étudiées, afin de pouvoir rebondir le moment venu :

- a) Reporter purement et simplement la fête à 2021.
- b) Retarder la fête jusqu'au mois d'août (en même temps que la Vogue de St-Front).
Didier Chaptal s'est rapproché du Maire de Saint-Front afin de recueillir son avis, qui serait plutôt favorable pour la fête de la chèvre et le marché de pays, mais en excluant le vide-grenier.
- c) Mettre en place une confirmation virtuelle ?

Recueillir les idées à ce stade est intéressant afin d'arriver à prendre une décision à la date butoir fixée pour le 29 mai, comme prévu lors du dernier CA.

2. Sommet de l'élevage 2020

L'intérêt de cette grande manifestation située dans notre région serait de faire connaître la chèvre du Massif-Central, puisqu'elle reste peu connue même localement.

Si la location du stand est chère, il pourrait peut-être être envisageable de ne pas y emmener d'animaux, mais de faire passer une banderole, une information quelconque.

Si DivAgri est présent au sommet, étudier les possibilités avec eux.

Didier Chaptal va transmettre le dossier d'invitation pour information et décision ultérieure.

Divers

1. Échanges avec Louise Joly de l'IDELE

Louise a fait passer une sollicitation pour participer à un sondage sur le parasitisme caprin en zone Auvergne Rhône-Alpes.

L'information sera diffusée à l'ensemble des adhérents en leur précisant d'indiquer, dans l'une des fenêtres du formulaire, que l'on travaille avec des chèvres du Massif-Central, puisque la race n'est pas demandée dans le sondage.

2. La Lettre de ProNaturA

Didier Chaptal a reçu, par courrier, un exemplaire de La Lettre de ProNaturA. Lise va relancer J.J. Lorrin afin d'obtenir la version numérique de ce magazine comme il l'avait proposé, pour diffusion.

En attendant, Didier Chaptal va numériser l'article et l'envoyer par courriel.

La réunion s'est terminée un peu avant 16h00.

Rappel des prochaines dates de réunion :

- **29 mai** à 11h : à la Mairie de Blassac (43380 BLASSAC) ou Visioconférence ???
→ *lieu et heure en attente de décision en fonction des dernières informations gouvernementales*
- 23 juin à 20h30 → *réunion téléphonique*
- 6 juillet à 11h : Centre d'Accueil – 43550 Saint-Front
